



## Tabac

**N°01**  
**14/04/2016**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
Aquitaine - Limousin  
Poitou-Charentes

### Animateur filière

Séverine BOURDA  
**FREDON Aquitaine**  
[s.bourda@fredon-aquitaine.org](mailto:s.bourda@fredon-aquitaine.org)

Kadiatou KANE  
**ARVALIS**

[K.KANE@arvalisinstitutduvegetal.fr](mailto:K.KANE@arvalisinstitutduvegetal.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture Aquitaine  
Limousin Poitou-Charentes  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@alpc.chambagri.fr](mailto:accueil@alpc.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional de  
l'Alimentation Aquitaine-  
Limousin-Poitou-Charentes  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Tabac N°X  
du J/M/2016 »*



**Bulletin disponible sur les sites :**

[www.aquitainagri.fr](http://www.aquitainagri.fr) ; [www.limousin.synagri.com](http://www.limousin.synagri.com)

[www.poitou-charentes.chambagri.fr](http://www.poitou-charentes.chambagri.fr) ; [www.mp.chambagri.fr](http://www.mp.chambagri.fr)

**et sur le site de la DRAAF**

[www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :**

- [Aquitaine : Formulaire d'abonnement au BSV](#)
- [Poitou-Charentes : www.bsv-pc.fr](http://www.bsv-pc.fr)
- [Limousin sur demande : accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)
- [Midi-Pyrénées : www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

## Ce qu'il faut retenir

- **Stade** : stade croix à 4 feuilles et bonne germination.
- **Limaces** : premières apparitions mais les dégâts restent mineurs (<1% des surfaces) de façon générale sur l'ensemble de la zone.
- **Botrytis** : premiers symptômes de Botrytis en Midi-Pyrénées.
- De manière générale, les plants sont sains et en quantité suffisante.

## BSV en 2016

La direction de la publication du BSV est confiée à la Chambre régionale d'agriculture Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'ensemble du dispositif d'épidémiologie-surveillance est supervisé par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Aquitaine Limousin Poitou-Charentes / Service Régional de l'Alimentation.

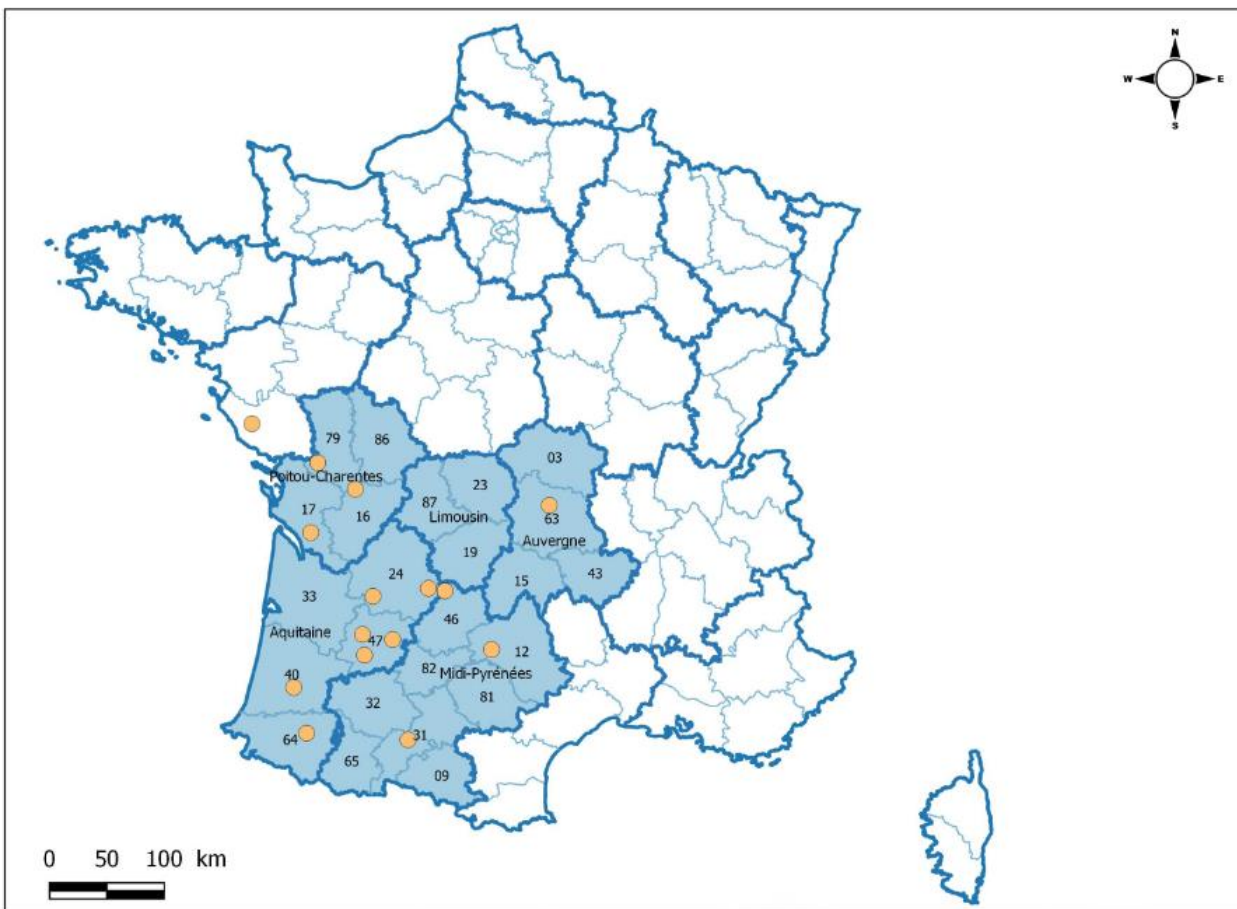
Le BSV Tabac est élaboré dans le cadre d'un partenariat entre Arvalis Institut du Végétal, les Coopératives de Périgord Tabac, Tabac Garonne Adour, Midi Tabac et Poitou Tabac. La Fredon Aquitaine sera à partir de 2016, co-animatrice.

## Présentation du réseau

Le Bulletin de Santé du Végétal, initié en 2011 dans le cadre du plan Ecophyto, a pour but de faire le point sur la situation phytosanitaire de la culture du tabac, de façon régulière, et de connaître l'évolution des ravageurs et maladies en temps réel.

En 2016, le BSV Tabac regroupe 5 anciennes régions. Il permet une plus grande efficacité dans l'analyse des données tout en tenant toujours compte des diversités agro-climatologiques locales. La qualité et le contenu de ce bulletin restera inchangé : il permettra à chacun d'accéder à la pression sanitaire observée sur le tabac pour les principaux secteurs de production.

## Parcelles de référence Tabac (semis + champ) 2016



### Légende

- Commune
- Limites administratives**
  - Limite de département
  - Limite de région
  - Région

### Commune (département)

Saint Palais Phiolin (17)
St Pierre d'Eyraud (24)
Proissans (24)
St Ignat (63)
Tartas (40)
Ste Livrade (47)
Feugarolles (47)
Ausseville (64)
Puch d'Agenais (47)
Amuré (79)
Aigre (16)
Aizenay (85)
La Fouillade (12)
Lanzac (46)
Masseube (32)

Sources : © IGN-GEOFLA @ 2014 - Cartographie : FREDON Aquitaine, 2016

## Implantation des stations météo (modèle POSITIF® Mildiou TABAC)

Le modèle POSITIF® Mildiou TABAC est utilisé de mai à septembre afin de définir le risque Mildiou. Les données de 14 stations météo sont utilisées pour ce modèle ainsi que celui de l'Orobanche et la Cicadelle.



Les observations BSV sont recueillies dans la base de données Vigicultures (Arvalis). L'évaluation du risque est élaborée par la Fredon Aquitaine et par Arvalis pour le modèle tabac. La validation technique est assurée par Bernard GUERY, du SRAL Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

## **Stade de la culture**

### Semis de référence

On observe une bonne germination sur l'ensemble des surfaces. Les semis semblent cependant plus irréguliers qu'en 2015.

Les semis de référence ont été effectués entre le 07 et le 15 mars. Au 12 avril, le stade observé est le **stade croix** (BBCH 1020). Sur les zones de La Fouillade (12) et Puch d'Agenais (47) le stade 4 feuilles (BBCH 1040) est atteint.



**Cotylédons déployés (BBCH 1000)**

Photo : S.Seguín – Périgord tabac (avril 2016)



**Stade croix (BBCH 1020)**

Photo : C.Linon – Périgord Tabac (avril 2016)



**4<sup>ème</sup> feuille déployée**

Photo : Arvalis

## Semis tours de plaine

Le stade croix est atteint sur toutes les zones. En Auvergne, tout comme en 2015, le stade est plus tardif, Cotylédons déployées (BBCH 1000) avec des semis datant du 15 mars 2016.

Le stade 4 feuilles est atteint dans les zones de Guinarthe-Parentis (64), et Sénéstis (47).

## **Observations parasitaires**

---

**Les observations ont été réalisées sur une surface de 1074 ha.**

### **Ravageurs**

- **Limaces**

#### **Semis de référence**

Les premières traces de limaces sont visibles sur 87,7 ha mais les dégâts restent faibles (<1% des semis) :

- Masseube (32)
- Aigre (16)
- Amuré (79)
- Proissans (24)
- Tartas (40)
- Puch d'Agenais et Feugarolles (47)

#### **Semis tours de plaine**

- A Ruffec (16), les limaces sont présentes sur 5 ha avec des dégâts <20% des semis.
- Dans la zone « grand sarladais/sud Dordogne » (Proissans), des dégâts s'apparentant à ceux des limaces sont observés (<20%) sur 10 ha. Ce sont en réalité de petits escargots qui en sont la cause.
- Les limaces sont repérées sur 111 ha dans les autres secteurs avec des dégâts <1% des semis : Cognac (16), Ruffec (16), Bergerac (24), Saussens (31), Thuret (63), Nérac (47), Sénéstis (47), Guinarthe-Parentis et Pujo (64 et 65). Quelques dégâts s'élevant à 5% des semis sont repérés dans le Lot-et-Garonne.



**Limace sur feuille de tabac**

Photo : APPA NPC

**Evaluation du risque :** Les premières traces de limaces sont observées mais les dégâts restent faibles sur l'ensemble des surfaces visitées. Surveillez vos bacs.

## Mesures prophylactiques contre les limaces :

- Nettoyer les abords des serres et des bacs.
- Poser en prévention une protection autour des bacs (éviter de positionner les appâts sur les plateaux).

## Maladies

### • Botrytis

Des traces de Botrytis sont observées en Midi-Pyrénées (La Fouillade 12) avec des dégâts <1% de la surface visitée.

## Mesures prophylactiques contre le botrytis

- Aérer la serre de manière importante (éviter les courants d'air).
- Maintenir une bonne oxygénation de la solution nutritive.
- Température maximum de 30°C avec une hygrométrie inférieure à 60%.
- Regarnir régulièrement les bacs afin de maintenir les plateaux en position haute.

Plus d'informations sur le lien suivant :

[http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents\\_craa/BSV/TABAC/FICHES\\_BIO-AGRESSEURS/Fiche\\_Botrytis.pdf](http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/BSV/TABAC/FICHES_BIO-AGRESSEURS/Fiche_Botrytis.pdf)



**Botrytis sur tabac**

Photo : Blancard D., INRA

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes-Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon-Auvergne-Rhône-Alpes Tabac sont les suivantes :** ARVALIS – FREDON Aquitaine - Périgord Tabac - Tabac Garonne Adour - Midi Tabac - Poitou Tabac

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*